



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

huissiers

Question écrite n° 102685

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'amendement n° 2498 en date du 23 janvier 2015, au sein de la loi du 7 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Cet amendement, adopté par l'Assemblée nationale prévoit que la profession d'huissier de justice peut désormais être accessible par validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) pour les clerks d'huissier de justice expérimentés. Il souhaiterait savoir à quelle date ledit amendement sera intégré au décret d'application de la loi Macron et sous quelles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102685

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1214

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)